



DÉCISION DU MAIRE N° 2023/66

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service Services techniques

Objet : Vente de places de stationnement nomination d'un mandataire

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération N° 2021/06-40 autorisant Monsieur le Maire à mettre en vente 14 places de stationnement en sous-sol avenue des Platanes ;

Considérant qu'à la suite du désistement d'un acquéreur, il reste 3 places de stationnement à vendre ;

Considérant la décision n° 2022/26 nommant l'agence « LA BRETECHOISE » comme mandataire pour effectuer la vente des places au prix de 16 000€ net vendeur par place ;

Considérant la vente de l'agence LA BRETECHOISE et de son portefeuille, à l'agence LAFORET - 33 Route de Saint Germain - 78860 Saint-Nom-la-Bretèche ;

Considérant la nécessité de substituer le nouveau mandataire pour effectuer la vente de ces biens aux mêmes conditions que précédemment ;

DÉCIDE

Article 1 : D'accepter la substitution de l'agence la BRETECHOISE par l'agence LAFORET - 33 Route de Saint Germain - 78860 Saint Nom la Bretèche,

Article 2 : Rappel des conditions :

- Le montant des honoraires réglé par l'acheteur est fixé à 2 000€ TTC par stationnement et dégressif à 1 800€ TTC si achat de deux lots ou plus ;
- Si le client est présenté par la commune réduction des honoraires à 1 000€ TTC ;

Article 3 : De signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 21 décembre 2023.

Mis en ligne le 21 décembre 2023

Document rendu exécutoire le 21 décembre 2023

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

Le Maire
1^{er} Vice-président de la communauté de
communes Gally Mauldre
Gilles STUDNIA

